

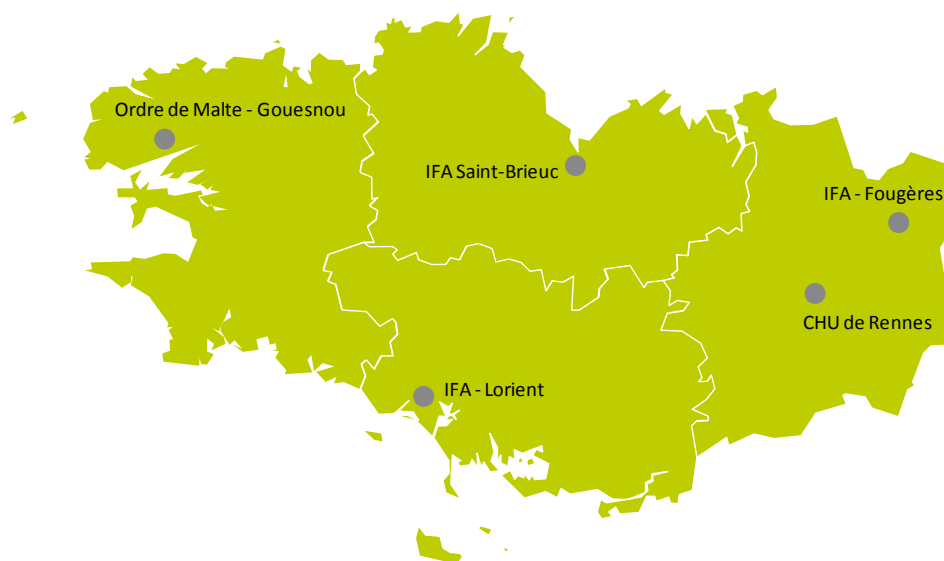
INSERTION A 3 ANS DES DIPLOMES DE 2008



DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

Le Conseil régional de Bretagne, par la compétence qui lui est dévolue par la loi du 13 août 2004, a inscrit dans la Stratégie régionale emploi-formation l'observation comme un axe prioritaire. Cette orientation est réaffirmée dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles signé en 2012. Cette étude, qui vise à analyser l'insertion des diplômés des formations sanitaires et sociales s'inscrit dans ce cadre.

CARTOGRAPHIE DES INSTITUTS DE FORMATION EN BRETAGNE



Précaution de lecture :
Une attention particulière est à apporter à l'interprétation des résultats ci-après, compte-tenu de la faible volumétrie des effectifs sur ce diplôme

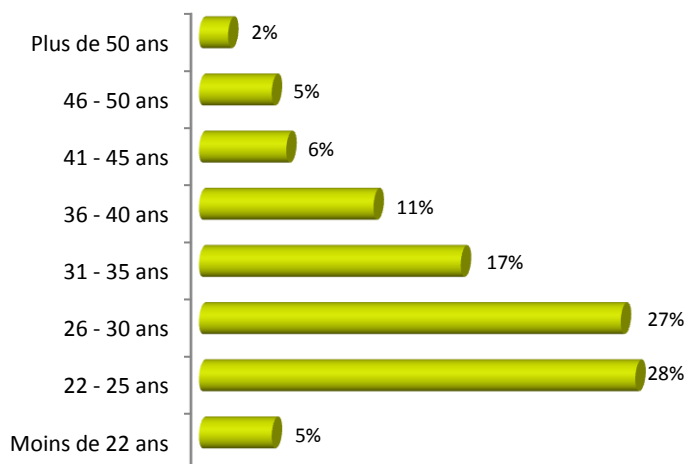
198 personnes ont obtenu le DE Ambulancier en 2008.

Le taux de réponse des diplômés pour cette enquête d'insertion est de 54%, soit 107 répondants.

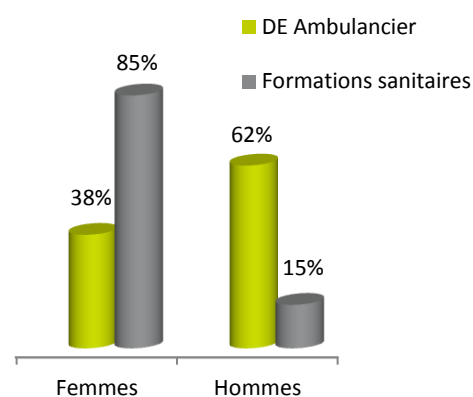
Les résultats afférents au diplôme sont à chaque fois comparés à ceux de l'ensemble des diplômés du sanitaire.

DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE



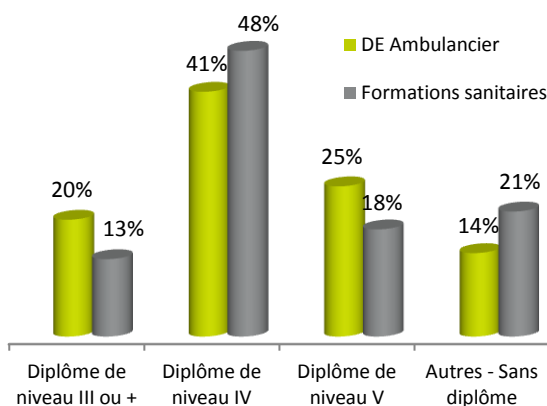
REPARTITION FEMMES-HOMMES



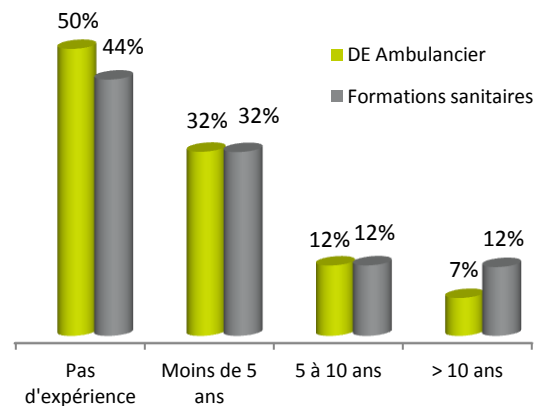
SITUATION DES PERSONNES AVANT D'ENTRER EN FORMATION

	DE Ambulancier	Formations sanitaires
Etudiant-Elève	7%	31%
En emploi	36%	33%
Demandeur d'emploi	56%	33%
Autre	1%	3%
Total	100%	100%

DIPLOME LE PLUS ELEVE AVANT D'ENTRER EN FORMATION

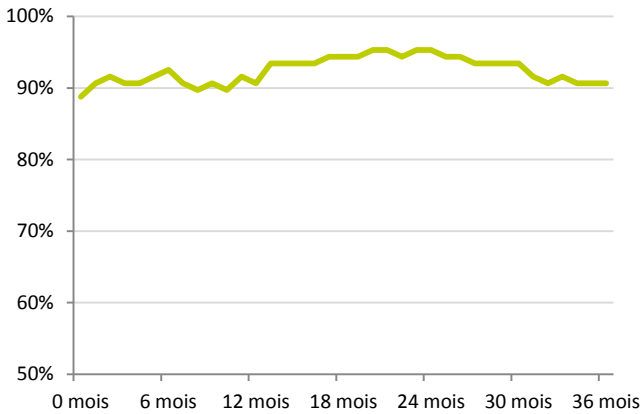


EXPERIENCE DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



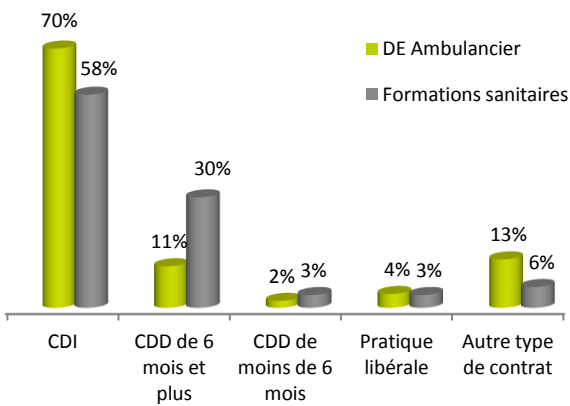
INSERTION PROFESSIONNELLE

TAUX D'EMPLOI DES DIPLOMES AU FIL DES MOIS

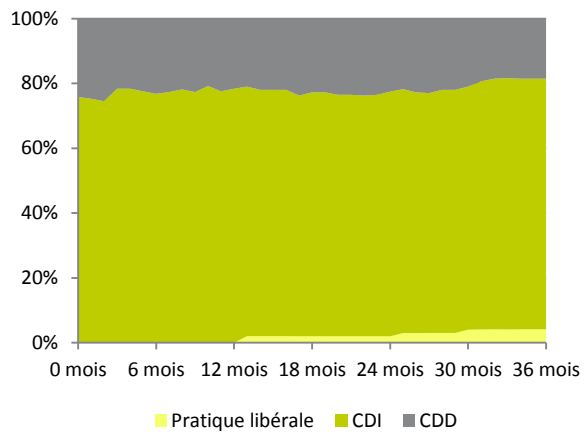


91% des diplômés ont un emploi trois ans après la formation
(stable par rapport à la situation à 12 mois)

NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL



EVOLUTION DE LA NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL



77% des diplômés exercent le métier de Ambulancier (salarie) 3 ans après la formation

91% des diplômés sont satisfaits de leur emploi

60% gagnent 1 250 à 1 500 Euros nets par mois 3 ans après la formation

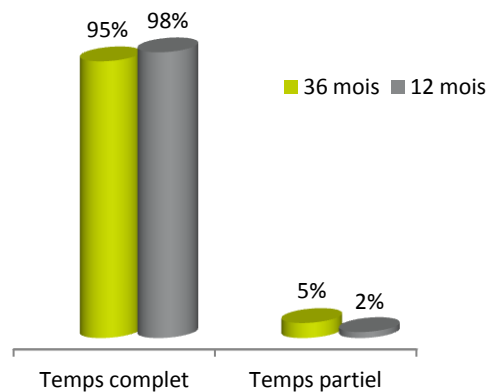
% de diplômés ayant connu plusieurs contrats de travail au cours des 3 ans

29%

Principaux modes d'accès à l'emploi

- Candidature spontanée (57%)
- Ancien employeur (16%)
- Relations personnelles (famille, amis...) (6%)

TEMPS DE TRAVAIL, A 12 ET 36 MOIS

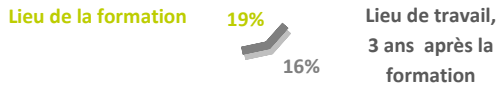


84% des diplômés travaillent en Bretagne trois ans après la formation

(Stable par rapport à la situation à 12 mois)

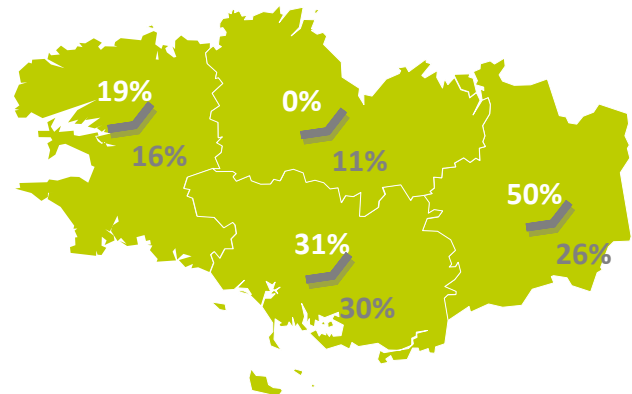
Note de lecture

Carte du lieu de formation et du lieu de travail 3 ans après*



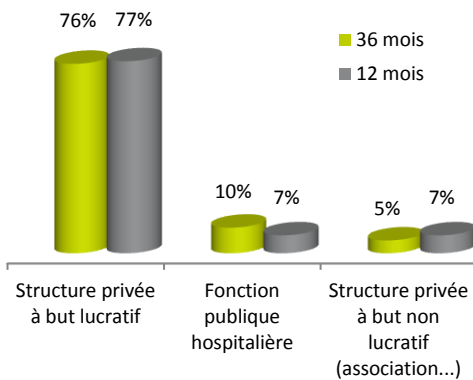
*Exemple

CARTE DU LIEU DE FORMATION ET LIEU DE TRAVAIL 3 ANS APRES



Départements limitrophes (44, 49, 50, 53) >> 11%
Autres départements hors Bretagne >> 5%

STATUT DE L'EMPLOYEUR, A 12 ET 36 MOIS



PRINCIPAUX EMPLOYEURS

	12 mois	36 mois
Ambulances	80%	75%
Activités hospitalières	10%	13%
Total	90%	88%

QUESTIONS QUALITATIVES

91% des diplômés pensent que la formation les a bien préparés à l'exercice de leur métier.

52% ressentent le besoin de suivre des formations complémentaires.

10% envisagent, à moyen terme, d'exercer plus de responsabilités dans leur secteur.

APRES TROIS ANS D'EXERCICE, VOUS SENTEZ-VOUS PRET A VOUS INVESTIR ?

